

MARCHE 2019025

REHABILITATION DE LA PISCINE PRE-LEROY A NIORT – LOT 7 MENUISERIES EXTERIEURES –

Avenant n° 3

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 12 avril 2021

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, l'entreprise COVERIS, sise - 35 Allée de Megevie – 33170 GRADIGNAN - SIRET 434 015 871 00032, représentée par :

(Qualité, nom, fonction) :

d'autre part,

Vu :

- Le marché 2019025 relatif à la réhabilitation de la piscine Pré-Leroy à Niort, pour le Lot 7 Menuiseries extérieures, signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et l'entreprise et notifié le 27/02/2019 ;
- La délibération du Conseil d'agglomération de la CAN en date du 12 avril 2021,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la piscine Pré-Leroy, diverses mesures supplémentaires ont dû être prises, à savoir :

- La fourniture et pose d'un film d'occultation, la suppression de vitrophanie et l'ajout d'un store manuel sur châssis MNS sont rendus nécessaires.

ET IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations décrites au devis 20-265bis annexé.

ARTICLE 2 - MONTANT DU MARCHE

Le montant du marché est modifié comme suit :

	montant initial + avt 2	montant de l'avenant 3	montant après avts 2 et 3
Montant total HT	823 080,77 €	404,67 €	823 485,44 €
TVA 20,00%	164 616,15 €	80,93 €	164 697,08 €
Montant total TTC	987 696,92 €	485,60 €	988 182,52 €

Soit une augmentation de 0,30 %

ARTICLE 3 - DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution est inchangé.

ARTICLE 4 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 1 annexe.

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN